

DELIBERATIONS DU 04 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois de Mars à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle Roger Eyraud, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Février 2021

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Josselyne GILLIER, Pascal BERGER, Michèle ABERLENC, Jean-Luc DEVOUCOUX, Christian ABERLENC, Gilbert DUFRANE, Philippe LECHEVALIER, Christiane RIGAUD, Emilie CHEVALLIER, Anne JULLIEN, Sébastien CHAMP, Daniel DEMIZIEUX, Joseph FAURE, Annick CHAUMIER, Patricia PIOTEYRY

ABSENTES : Aurélie MARTORELL, Audrey CARVALHO : pouvoir donné à Anne JULLIEN

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Christiane RIGAUD

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 19 JANVIER 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 - COMPTE DE GESTION 2020

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 présenté par Josselyne GILLIER Adjointe et responsable de la commission finances

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes	1 117 267.54
Dépenses	878 053.76
Résultat de l'exercice	239 213.78
Résultat de clôture	239 213.78

Investissement

Recettes	833 521.38
Dépenses	661 265.78
Résultat de l'exercice	172 255.60
Résultat 2019	58 709.43
Résultat de clôture	230 965.03

Restes à réaliser :

124 000€ Dépenses et 19 805€ Recettes

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de Jean ACHARD, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal, constatant

Excédent cumulé de fonctionnement	239 213.78€
Solde exécution investissement	230 965.03€
Solde des restes à réaliser	
124 000€ Dépenses et 19 805€ Recettes	

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'inscrire la somme de 239 213.78€ au compte R 002 (Excédent antérieur reporté de fonctionnement)
- D'inscrire la somme de 230 965.03€ au compte R 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté)

4 - VENTE SUCCESSION BARROT/YAFAROV ACQUISITION PARCELLES LIEU DIT « ST ANDRE » CHEMIN DES PIERRES B/296 B/297 B/298 B/474

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir les parcelles de terrain situées chemin des Pierres dans l'optique d'une réserve foncière.

Ces parcelles sont issues de la succession BARROT et propriété de l'Association française des Diabétiques avec pour mandataire l'office notarial de St Galmier Me YAFAROV.

Ces biens se composent d'un corps de ferme ainsi que de parcelles de terrain pour une superficie totale de de 6 429m², référencés par les parcelles B/296 B/297 B/298 et B/474, classées en Zone Ap zone agricole (puits captant) et zone UCp espace urbain : moyenne densité ordre discontinu (puits captant) du Plan Local d'Urbanisme, soit :

Parcelle B/296 lieu-dit St André 2a 37ca zone UCp

Parcelle B/297 lieu-dit St André 7a 52ca (avec corps de ferme) zone UCp

Parcelle B/298 lieu-dit St André 45a 90ca en partie zone UCp et zone Ap

Parcelle B/474 lieu-dit St André 08a 50ca zone Ap

Le prix proposé suite à demande d'acquisition d'un bien reçu en Mairie s'élève à 130 000.00€

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette acquisition.

Après cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 4 abstentions :

Accepte l'acquisition par la Commune du tènement immobilier comprenant un corps de ferme ainsi que du terrain référencé par les parcelles cadastrées B/296 B/297 B/298 et B/474, soit : lieu dit St André Chemin des Pierres d'une superficie de 6 429m² pour un montant total de 130 000.00€.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Travaux : L'élagage des platanes est terminé.

Eglise : les travaux de la face Sud et Est ainsi que du clocher ont débuté le 22 février pour une durée de 2 mois.

Rue des Rotys Rue de St Cyr (en partie) : les travaux d'enfouissements des réseaux et de la fibre seront terminés le 09 mars 2021.

Voirie

Une réunion concernant l'entretien de l'anzieux a réuni toutes les parties prenantes avec St André, Montrond, la SNCF et la DDT. Les échanges ont été constructifs et d'autres réunions seront programmées.

Le chemin des sables, le chemin des enfers et le chemin des plantées ont été remis en état.

Il est prévu de remettre en charge un fossé de délestage rue des rotys : un chiffrage de grille, regard et tampon ainsi que du curage est en cours.

Un devis a été demandé pour un broyeur d'accotement.

La barrière rue du Pont va être changée.

La réfection des rues de Cuzieu, Debussy, du Puy et des Rotys sera faite en mars.

Bilan de l'état de nos nappes phréatiques : On constate un taux de nitrates en baisse mais qui reste toujours élevé ce qui nécessite de mélanger notre eau avec l'eau de Chazelles. Il faudra au minimum 30 ans pour retrouver une situation normale.

Jeunesse- école

Le conseil d'école a eu lieu le 02/03/2021 en visioconférence.

Aucun cas de Covid chez les enfants pour la période 3. Il est rappelé que les enfants doivent avoir un masque propre pour l'école.

Cantine : la hausse des effectifs pose un problème pour faire manger tous les enfants entre 12 heures et 13 heures 30. Il faudra peut-être repasser à des horaires scolaires de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 jusqu'à la fin de l'épidémie. Rien n'est fait à l'heure actuelle mais reste une possibilité afin que tous les enfants puissent manger dans de bonnes conditions.

Un voyage scolaire sera organisé cette année pour la classe de CM2 et l'année prochaine, les CM2 et CM1 partiront.

Afin de renouveler le parc informatique obsolète, l'État a mis en place un plan de relance numérique pour l'éducation. L'État finance à hauteur de 70 % l'achat de matériel informatique et la commune finance le reste.

INFORMATIONS DIVERSES

CCAS

Il est proposé d'organiser avec l'aide de bénévoles la distribution de livres pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Le CCAS a besoin de personnes de bonne volonté pour cette tâche.

OBSERVATIONS : Concernant la délibération n° 4 relative à l'acquisition de parcelles lieu dit « St André » et suite à la demande des Membres de la liste minoritaire, il convient de préciser qu'ils ne sont ni pour ni contre mais qu'ils s'abstiennent du fait d'une demande d'un complément d'information.

Prochain conseil municipal :

La date n'est pas fixée mais 2 conseils seront prévus avant le 15 avril afin de procéder au vote des taxes dans un premier temps et de voter le budget primitif 2021 dans un deuxième temps.

Affichage du 08 MARS 2021

Jean ACHARD
Maire